

CONTRIBUTION DE LA VILLE AU RESEAU DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

Le présent rapport a pour objet la contribution de la Ville au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation porté par l'association Centre-Ville en Mouvement (CVM).

CVM est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires, attachés à la redynamisation et au renouveau des cœurs de villes.

L'association est structurée autour de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants de l'Association des Maires de France, de consulaires et d'entreprises privées qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies, etc.

Elle compte aujourd'hui plus de 643 collectivités membres (villes, CCI, SEM, Communautés d'Agglomération) qui enrichissent le réseau de leurs expériences et de leurs innovations.

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du réseau, tels que des séminaires, des invitations à des salons comme Franchise Expo Paris, des observatoires sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, le foncier, la gestion de centre-ville. Des visites terrains dans des villes du réseau mettent également à l'honneur la réalisation de projets innovants de collectivités membres.

Point fort de cette association, les Assises Nationales du Centre-Ville rassemblent chaque année, plus de 1000 élus et spécialistes du centre-ville autour de tables rondes et d'ateliers techniques. En parallèle des assises, CVM organise un salon « centre-villeexpo » qui permet aux participants de rencontrer de nombreux porteurs de projets, des entreprises privées, des acteurs publics et de découvrir des concepts innovants.

Devenir membre de ce réseau permettra à la Ville de Le Port de contribuer à l'ensemble de ces actions et d'accéder aux documents, comptes-rendus, actes divers.

Il convient de préciser que la Ville devient membre du réseau et non adhérente de l'association.

A titre indicatif, le montant de la contribution annuelle au réseau est de 1 000 euros, payables auprès de l'association CVM.

Pour l'année 2021, la Ville devra s'acquitter d'un montant de 500 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.